

TELEGRAPHE OFFICIEL.

Laybach, jeudi 1.^{er} avril 1813.INTÉRIEUR.
EMPIRE FRANÇAIS.

Paris, 20 Mars.

Voici la situation exacte de nos armées dans le nord de l'Europe au 10 mars.

Pillau. Le général Castilla occupoit avec 1200 français le fort de Pillau. Il a capitulé le 26 janvier. Cette capitulation (n.º 1) est une convention par laquelle les troupes françaises sortent avec armes et bagages pour revenir en France. La conduite du général Castilla, qui a rendu, sans avoir soutenu un siège, la place qu'il commandoit, sera examinée par un conseil d'enquêtes.

Dantzick. Le général Rapp ayant sous ses ordres les généraux de division Heudelet et Grandjean, le général de cavalerie Cavaignac, le général Campredon, commandant le génie, et le général Lepin, commandant l'artillerie, a dans la place de Dantzick une garnison de plus de 30,000 hommes et un approvisionnement en pain pour 820 jours, et en viande et autres objets pour plus d'un an.

Dans les derniers jours de janvier, l'armée russe s'approchant de Dantzick, il se porta à sa rencontre, culbûta l'avant-garde, et lui fit 360 prisonniers. Vers le milieu de février, il sortit lui-même à la tête de 15,000 hommes et de 1500 chevaux, et enleva trois redoutes que l'ennemi faisoit construire, lui prit 8 pièces de canon et 1300 hommes. Il repoussa l'ennemi jusqu'à trois lieues de la place. Les russes avoient espéré, dans le courant de février, de profiter des glaces pour attaquer le Holm; mais les glaces avoient été rompues par les soins du gouverneur. On laissa avancer l'ennemi, et quand il fut à portée, on l'écrasa de mitraille. Il a laissé au pied des ouvrages beaucoup d'hommes blessés et tués. Dans les premiers jours de mars, le dégel ayant commencé, on a tendu l'inondation.

Thorn. Le général du génie Poitevin commande à Thorn. La garnison consiste en 4000 Bavaurois et 1500 Français.

L'armée russe, dans le courant de février, fit des tentatives pour enlever les lunettes qui sont en avant de la place; mais elle fut repoussée, et sa perte ne fut pas moins de 8 ou 900 hommes tués ou blessés. Thorn a des vivres en pain pour plus de deux ans; en viande et en légumes pour plus de neuf mois.

Modlin. Le général de division Daendels commande à Modlin; sa garnison est composée de 1000 saxons de 1000 français et de 6000 polonais. La place étoit approvisionnée en pain pour plusieurs années, en viande

et autres denrées pour neuf mois. Ces grands approvisionnements en pain dans les places de la Vistule proviennent des grands magasins de l'armée qui s'y trouvoient.

Zamosc a une garnison de 4000 polonais.

Czenstochau a une garnison de 900 polonais.

Le prince Schwartzberg a pris, le 12 février, la position de la Pilica. Un nouveau corps d'observation autrichien se réunit sur les frontières de la Bohême.

Le général Regnier, avec le 7.^e corps, s'est dirigé par Petrikau et Rawa sur Kalitch. Sa cavalerie y a été attaquée le 13 février par un corps de troupes russes qui avoit passé la Vistule sur la glace, entre Thorn et Modlin, du côté de Ploch. Le général Regnier a repoussé cette attaque dans la ville même de Kalitch. Un général de brigade saxon avec sa brigade a été coupé par l'ennemi, mais il s'est repleyó sur le corps du prince Poniatowski, lequel a fait sa jonction avec le corps autrichien et se trouve entre la Pilica et Cracovie.

Le général Regnier a repassé l'Oder et a pris position en avant de Dresde.

Voilà pour la Pologne.

Le Vice-roi avoit fait avancer, dans les premiers jours de février, le 17.^e corps de Berlin sur l'Oder. Ce corps arrivoit à Francfort, lorsque le Vice-roi, instruit de l'évacuation de Varsovie, comprit que sa position sur Posen n'avoit désormais plus aucun but. Il se reporta tranquillement derrière l'Oder.

Le 18 février, un corps de 1500 hommes de cavalerie légère russe passa le Bas-Oder sur la glace. Le maréchal duc de Castiglione chargea le général Poinet de marcher à sa rencontre avec deux bataillons d'infanterie et 100 chevaux. Dans une reconnoissance, à quelques lieues de Berlin, le général leur tua une soixantaine d'hommes, entr'autres un seigneur prussien nommé le comte de Schwerin. La nuit, les cavaliers ennemis tournerent Berlin; ils surprirent le poste qui gardoit la porte d'Oranienbourg, et 3 à 400 pénétrèrent dans la ville; c'étoit dans la matinée du 20 février. Le duc de Castiglione fit tirer sur eux quelques coups de canon et les fit chasser par de l'infanterie. Le bas-peuple de Berlin voulut profiter de la circonstance pour faire quelques mouvemens; mais la garde civique qui se composoit de tous les bourgeois, fit la police, et l'ordre se rétablit aussitôt.

Après cette affaire, les troupes légères ennemies disparurent.

Le 22 février, le Vice-roi arriva à Berlin avec 500 chevaux de la garde. Il prit ensuite, avec tout son monde, position à Kopnik.

Le lieutenant-colonel Ciceron occupoit avec son bataillon le pont de Furstensvald sur la Sprée. Il s'en laissa imposer par 600 cavaliers russes qui lui firent accroire qu'ils avoient avec eux de l'artillerie et de l'infanterie. Il eut la simplicité de consentir à quitter le poste qu'il devoit défendre, et il se replia avec son bataillon sur l'armée. Des ordres ont été donnés pour arrêter cet officier, qui sera puni selon la rigueur des lois militaires.

Le général Gerard étoit resté avec une brigade à Francfort pour brûler le pont. Deux mille hommes de cavalerie russe le coupèrent de Berlin. Il marcha à eux, en tua 50 à 80, fit plusieurs officiers prisonniers, brûla le pont de Francfort et rejoignit le Vice-roi.

Le Vice-roi avoit un de ces deux partis à prendre : ou de faire venir la cavalerie des premier et second corps, qui s'étoit réorganisée sur la rive gauche de l'Elbe, et de l'employer à nettoyer le pays entre l'Elbe et l'Oder; ou de marcher au-devant des autres armées en s'approchant de l'Elbe.

Mais cette cavalerie n'étoit pas encore entièrement réorganisée, et tant de vieux soldats, ressource si précieuse, pouvoient être compromis dans une lutte prématurée; d'ailleurs, le général Bulow, commandant un corps prussien sur la droite du Bas-Oder, avoit laissé passer ce fleuve à la cavalerie légère de l'ennemi.

Le Vice-roi prit le parti de se retirer en bon ordre sur l'Elbe: il laissa l'Oder garni de la manière suivante :

Le général Grandau, avec une garnison de 9000 hommes, ayant des vivres pour 8 mois, commande à Stettin. Le général de brigade Dufresse commande en second. Le général Chambrillac commande le génie.

Le général Fornier d'Albe garde la place de Custring avec 3000 hommes.

Le général Laplane et le général du génie Dode sont dans Glogau avec 6000 hommes.

Spandau est gardé avec 3000 hommes par le général Bruny.

Toutes ces places sont approvisionnées depuis 9 mois jusqu'à un an.

Le 4 entre Berlin et Wittenberg, 1200 hommes de cavalerie légère russe voulurent charger sur l'arrière-garde du Vice-roi. Un bataillon du 6.^e de ligne les reçut à bout portant, et leur tua une centaine d'hommes. Depuis, cette cavalerie a disparu, et on ne l'a plus vue.

Ou vient de faire connoître notre position en Pologne et sur l'Oder; voici celle sur l'Elbe.

Le général Lauriston, avec cinq nouvelles divisions formées de vieilles troupes tirées de France, et munies d'un nombreux équipage d'artillerie, ayant un double approvisionnement attelé, avec le corps westphalien et le 1.^{er} corps de cavalerie, occupe Magdebourg, et réunit sur ce point une grande force militaire.

Le prince d'Eckmühl, avec le 1.^{er} corps de la grande-armée, et le duc de Bellune, avec le 2.^e bordent l'Elbe.

Le général Grenier, avec le 11.^e corps, étoit de-

vant Wittenberg. Cette place étoit armée et mise en état de défense.

Le lieutenant-général Saxon Thilman étoit, avec 6000 Saxons, en garnison à Torgau, place que le roi a fait construire, sur l'Elbe depuis 1809, et dont les travaux ont été poussés avec une telle activité, qu'elle se trouve aujourd'hui dans le meilleur état de défense. Elle est armée de 100 pièces de canon.

Le général Regnier étoit en avant de Dresde avec le corps Saxon et la division Durutte, et ayant une division Bavaroise sur la gauche. Ce corps d'armée se renforce de 10,000 hommes qui arrivent des dépôts de Saxe.

Afin de pouvoir surveiller tous les points de cette ligne, le quartier-général s'est porté à Leipsick.

Dans cet état de choses, le roi de Saxe, pour se tenir plus éloigné du théâtre de la guerre, a jugé à propos de se retirer sur Plauen. Le roi a fait en partant, le 23 février, la proclamation ci-jointe (n.^o 2).

Le roi de Westphalie, voulant avoir à sa libre disposition sa garde et ses troupes, pour se porter en personne par-tout où les circonstances l'exigeroient, a désiré que la reine vint en France. Cette princesse doit arriver aujourd'hui à Compiègne.

Cependant le général Lauriston avoit, avec raison, retiré toutes les troupes de la 32.^e division militaire, pour les concentrer à Magdebourg. Le corps du général Vandamme, composé de 50 bataillons, qui a déjà commencé à déboucher de Wesel pour aller occuper la 32.^e division militaire, n'y arrivera que vers la fin de mars. Hambourg se trouvoit donc gardé par des forces bien foibles. Le petit peuple voulut en profiter; le 24 février, il insulta les douanes, on fit feu sur les plus mutins, et l'attroupement se dissipa. La bourgeoisie de Hambourg eut le bon esprit de sentir la nécessité de contenir la populace, elle forma la garde nationale, et rétablit l'ordre. Plusieurs piquets de cavalerie danoise ont contribué à maintenir l'ordre à Hambourg. Un espion russe a été arrêté et fusillé. Six hommes, auteurs de l'émeute, ont été fusillés également.

Le 12 de ce mois, le général Cara Saint-Cyr joua à propos de passer sur la rive gauche de l'Elbe, et de fixer le quartier-général de la 32.^{me} division militaire à Artlenbourg.

Le 1.^{er} corps d'observation du Rhin, composé des 8.^e, 9.^e, 10.^e, 11.^e, 12.^e, 13.^e, 14.^e, 15.^e, 16.^e, 17.^e, 18.^e, 19.^e, 20.^e, 21.^e, 22.^e, 23.^e, 24.^e, 25.^e, 26.^e, 27.^e, 28.^e, 29.^e, 30.^e, 31.^e et 32.^e divisions de la Grande-Armée se réunit sur le Mein. Le prince de Ia Moskwa qui le commande, a dans ce moment, son quartier-général à Hanau.

Le général de Wrede a pris son quartier-général à Bamberg, avec une division bavaroise. Les divisions wurtembourgeoise, hessoise et badoise, se réunissent à Wurtzbourg.

Le 2.^e corps d'observation du Rhin, composé des 16.^e, 17.^e, 18.^e et 19.^e divisions de la Grande-Armée, se réunit à Francfort sous les ordres du duc de Raguse.

Le général Bertrand a débouché du Tyrol avec les cinq divisions qui composent le corps d'observation d'Italie.

Les divisions de la garde impériale, sous les ordres

du duc de Trévis, sont arrivées à Francfort.

Plus de 20,000 vieux cavaliers, ayant tous fait la guerre, sont remontés, équipés et réunis sur l'Elbe. Ils pourront tous rentrer en ligne dans les premiers jours d'avril.

Soixante mille hommes de cavalerie s'équipent dans nos dépôts en France. La moitié est déjà en route pour Metz et Mayence.

Malgré les pertes que nous avons essuyées cet hiver, une armée beaucoup plus nombreuse, ayant un tiers de plus d'équipages d'artillerie, entrera bientôt en campagne. Un corps de 80 bataillons gardera la 32.^e division militaire, et 150 bataillons se formeront dans des camps à des manoeuvres, et en réserve dans l'intérieur.

Indépendamment des corps que le royaume d'Italie a à la Grande-Armée, 40,000 italiens formeront des camps pour défendre les côtes de Venise, des Provinces Illyriennes et de l'Adriatique.

L'armée d'Espagne a renvoyé en France à-peu-près 150 cadres de bataillons, et une cinquantaine de cadres d'escadron : mais elle a reçu des recrues qui compensent et bien au-delà cette perte. Le 7.^e régiment de chevau-legers polonais, la belle légion de gendarmerie qui a culbuté d'une manière si distinguée la cavalerie anglaise, et quatre régimens de la garde, sont les seuls corps entiers qu'on ait retirés d'Espagne, où ils ont été remplacés.

La gendarmerie de France a fourni 3000 officiers et sous-officiers pour compléter tous les cadres de la cavalerie.

Voilà au vrai la situation militaire de la France ; c'est le résultat de l'énergie et du patriotisme des français.

Les russes avoient été accueillis à Königsberg et dans la vieille Prusse avec l'empressement qu'on porte à ce qui est nouveau ; mais déjà leur administration de plomb s'est fait sentir. Les cosaques pillent par tout ; le pays est obligé de fournir à tous leurs besoins ; et toutes les dépenses, même celles des généraux et des officiers, celles des postes, celles des auberges, ne sont acquittées qu'en bons et en roubles de papier. On ne voit plus de pièces d'or ou d'argent. Ainsi se consume la ruine de ce pays, où les russes disoient se présenter comme des libérateurs.

La Prusse est en proie aux mêmes factions qui ont précédé la guerre de 1806.

N.^o 1.^{er}

Convention concernant l'évacuation de la ville et forteresse de Pillau, et du fort de la pointe de la Nehrung, par les troupes impériales françaises.

Art. 1.^{er} La ville et la forteresse de Pillau et le fort Nehrung, seront remis au commandant Prussien, pour l'occuper exclusivement par des troupes prussiennes.

Réponse : Accepté.

2. Le général français sortira librement et sans obstacle, avec les troupes sous son commandement, leurs armes et bagages, pour se rendre à Dantzick ou au premier poste de l'armée impériale française.

Réponse : Les troupes se rendront sur la rive gauche

du Rhin, où elles seront dégagées de toute obligation. Les sujets russes qui pourroient se trouver parmi la garnison de Pillau seront remis au général russe.

3. Les français malades seront confiés à l'humanité du commandant prussien ; et, à leur guérison, ils doivent jouir de tous les avantages stipulés dans cette convention.

Réponse : Accepté.

4. Un officier russe pourvu d'une sauve-garde comme aussi un officier supérieur prussien, avec une escorte et un commissaire, conduiront la colonne jusqu'à sa destination.

Réponse : Accepté.

5. Pendant sa marche, on fournira à la colonne des vivres, logemens et voitures nécessaires.

Réponse : Accepté.

6. On évitera autant que possible, de faire passer les troupes sortant de Pillau, pendant leur marche, par des endroits occupés par des troupes russes.

Réponse : Accepté.

7. Les bagages des troupes susnommées ne seront pas visités. Les lanciers polonais et les officiers garderont leurs chevaux et recevront le fourrage d'après leurs grades.

Réponse : Cet article est accepté sous la condition que Mr. le général Castella donne sa parole d'honneur que les dits bagages ne contiennent ni contributions, ni cartes, ni plans, ni d'autres choses amenées de la Courlande ou de l'Empire russe, ni des objets qui pourroient être sujets à être réclamés par le commandant prussien.

8. Toute équivoque qui pourroit être contenue dans cette convention, sera expliquée en faveur des troupes françaises.

Réponse : Accepté.

Au Vieux-Pillau, le 26 janvier
7 février 1813.

signé : Le comte SIEVERS, général-major
de S. M. I. russe, commandant les troupes
devant Pillau, et le général CASTELLA.

D'accord avec l'original.

signé : D'AUBAY, général major russe,
chef de l'état-major.

N.^o II.

Proclamation du Roi de Saxe.

Nous FRÉDÉRIC AUGUSTE, par la grace de Dieu, Roi de Saxe etc. etc.

Nous nous voyons forcés par les circonstances d'abandonner notre capitale, et de nous retirer dans une autre partie de nos états, où nous testerons aussi longtemps que les événemens l'exigent ou nous le permettent. Au milieu des dangers qui souvent ont environné notre royaume, il n'a dû sa conservation qu'au système politique auquel depuis six ans nous avons été constamment attachés. Toujours fidèles à nos traités et à nos engagements, nous comptons encore aujourd'hui avec assurance sur l'heureux résultat que nous promettent l'appui de notre puissant allié, le secours des puissances confédérées et la bravoure éprouvée des nos guer-

riers convertis de lauriers gagnés en défendant la patrie. Nous y comptons même dans le cas où nos vœux pour le rétablissement de la paix resteroient encore pendant quelque temps sans effet.

La fidélité, la persévérance et la tranquillité de nos chers sujets deviendront les moyens les plus sûrs pour parvenir au but le plus cher à notre cœur, celui de détourner et de soulager autant qu'il est possible les malheurs inséparables de la guerre, ainsi que celui de nous voir bientôt de retour au milieu d'eux.

Pendant une époque de 45 ans qu'a duré notre règne, et quel qu'ait été le changement des événemens, le seul objet de tous nos efforts a été le bonheur du pays et la félicité de nos sujets; nous avons trouvé la plus douce récompense de tous nos soins dans la confiance toujours uniforme et dans l'attachement inviolable que nos sujets nous ont constamment montrés.

Nous comptons sur la continuation des mêmes sentimens qui se développent encore plus glorieusement dans l'adversité, et nous espérons, à l'aide de Dieu, de pouvoir bientôt retourner dans nos foyers pour y continuer nos travaux qui auront toujours pour but le bonheur durable de nos sujets.

Pendant notre absence, toutes les autorités du pays continueront à exercer les fonctions qui leur sont attribuées. Nous avons nommé une commission immédiate séante dans notre capitale, et chargée de tous les soins qu'exige le bien du pays dans toutes les circonstances et tous les rapports amenés par l'état de guerre. Tous les magistrats et sujets du royaume sont tenus de s'adresser dans les cas d'exigence à cette commission, et de se conformer exactement aux instructions qu'elle trouveroit convenable de leur donner.

Nous exhortons encore une fois nos fidèles sujets à maintenir l'ancienne gloire du peuple saxon par une conduite sage, réglée, tranquille et conforme à nos intentions et nos vœux pour le bonheur de la patrie.

En foi de quoi nous avons signé les présentes de notre propre main, et y fait apposer notre sceau royal.

Donné à Dresde le 23 février 1813.

Signé FRÉDÉRIC-AUGUSTE,
(L. S.)

Et plus bas,

LÉON-ERNEST de GROBIG,
ERNEST-FRÉDÉRIC-ADAM,
barons de MANTEUFFEL.

PROVINCES ILLYRIENNES

Laybach, le 14 mars.

Aujourd'hui Messieurs A. Borelli de Wrana, membre de la légion d'honneur, Maire de Zara; J. Cindri Maire de Spalato et A. Fenzi adjoint de Maire de Sebenico ont eu l'honneur de présenter à Son Excellence Monseigneur le Duc d'Abrantès Gouverneur Général de ces Provinces l'hommage des sentimens d'amour et de dévouement dont les citoyens Dalmates sont pénétrés pour l'Empereur, et celui de leur respect particulier pour Son Excellence.

Son Excellence a daigné les accueillir avec intérêt et leur permettre d'assurer les Dalmates de la bienveillance de Sa Majesté.

Par arrêté du 19 février dernier, S. E. le Gouverneur général a nommé le S. r Demilly ancien avocat au parlement de Paris, avocat actuel à la Cour d'appel de Laybach, à la place d'avocat au petit conseil de ces provinces.

Suite de l'arrêté du Gouverneur général relatif à la confection des poudres.

TITRE 7.

Des nitrières artificielles.

Art. 53. Afin d'éviter aux particuliers l'incommodité de la fouille et de suppléer d'ailleurs au défaut de matériaux naturellement salpêtrés, il sera établi autant que possible une nitrière artificielle par chaque arrondissement communal; à cet effet les maires devront désigner autant que faire se pourra un local couvert, dans un emplacement préservé d'humidité, le plus vaste possible.

Art. 54. Le local sera choisi dans la commune la plus peuplée, capable d'offrir les ressources en matériaux nécessaires; si les dimensions du local étaient au dessous de 24 metres, (soixante quinze pieds de longueur) et huit metres (20 pieds de largeur) ou proportion équivalente, il en sera destiné deux.

Art. 55. On y fera conduire les terres salpêtrées, matériaux de démolition, plâtres, terreaux et terre végétale existant chez les divers particuliers de la commune et on les déposera suivant l'instruction qui sera donnée par le Commissaire en chef.

Art. 56. Les maires veilleront à ce que la police municipale, fasse conduire tous les matériaux salpêtrés aux lieux qui seront indiqués ainsi que les matériaux de démolition, plâtres, terreaux, terres provenant de berreries et écuries, ou autres semblables mêlées de substances animales et végétales.

Art. 57. Aussitôt la maturité de la nitrière toutes les communes de l'arrondissement jouiront à perpétuité de l'exemption de la fouille qui cependant n'aura lieu que du jour où se fera la première livraison de salpêtre provenant des terres de la nitrière.

Art. 58. Le premier lessivage de ces terres et opérations successives auront lieu en présence d'un Commissaire de l'administration générale des poudres et d'une personne nommée par l'Intendant de la province qui dresseront procès-verbal de description et réception de la matière.

Ces procès-verbaux seront faits triples; l'un sera déposé au secrétariat de l'intendance, l'autre au commissariat de la Régie générale des poudres; le 3.^e aux archives de la communauté.

(La suite au numéro prochain.)